

Communication à caractère promotionnel

NEX'AUTOCALL IMPACT DÉCEMBRE 2020

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Période de souscription : du 6 octobre 2020 au 30 décembre 2020 (pouvant être clôturée sans préavis)

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance BV⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

■ **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

■ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

■ **Code ISIN** : FRO0140000R5

Nex'Autocall Impact Décembre 2020 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises françaises présentant de solides stratégies face à la question du réchauffement climatique. Par ailleurs, pour chaque tranche de 1 000 euros investie dans Nex'Autocall Impact Décembre 2020, ce qui correspond à 1 titre de créance, 1 arbre sera planté dans le projet de plantation sélectionné par Nexo Capital.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 24 septembre 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Nex'Autocall Impact Décembre 2020, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain potentiel de 2 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an) si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,62 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain de 2 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an), dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 4,97 %⁽³⁾) ;
 - Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾, dès lors que l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽³⁾).

Nex'Autocall Impact Décembre 2020 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Le prix d'acquisition progressera de façon constante au taux annuel de 0,50 % durant la période de souscription, de 998,80 euros le 6 octobre 2020 à 1000 euros le 30 décembre 2020⁽⁴⁾.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 13 janvier 2031). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

⁽⁴⁾ Merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre pour tout complément d'information.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 2 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an)** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
- Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 2 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an) même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an ;**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU PRODUIT

Nex'Autocall Impact Décembre 2020 est une solution d'investissement innovante combinant un titre de créance BNP Paribas et un sous-jacent construit de façon à sélectionner les actions des entreprises parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises présentant les meilleurs scores de transition énergétique, tels que calculés par Vigeo Eiris.

Par ailleurs, pour chaque tranche de 1 000 euros investie dans Nex'Autocall Impact Décembre 2020, ce qui correspond à 1 titre de créance, 1 arbre sera planté parmi les projets de plantation proposés aux clients par le distributeur.

Quel que soit le montant investi, les clients auront la possibilité de planter un arbre en ligne sur www.reforestaction.com/isr-nexo-capital dans le projet sélectionné.

Il est à noter cependant, que Nex'Autocall Impact Décembre 2020 n'est pas une obligation verte et que seule une faible partie des fonds levés par l'Émetteur servira à financer spécifiquement la plantation d'arbres.



PLANTATION DES ARBRES : REFOREST'ACTION

Spécialiste de la forêt, Reforest'Action est une entreprise certifiée B Corp, certification réunissant dans le monde les entreprises qui souhaitent réaffirmer leur mission sociétale au cœur de leur raison d'être. La mission de Reforest'Action est de préserver, restaurer et créer des forêts en France et dans le monde, en réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité. Pour ce faire, Reforest'Action sélectionne des projets forestiers, les soutient financièrement et en assure la qualité, afin de développer leur multifonctionnalité environnementale, sociale et économique dans la durée. La mission de Reforest'Action est rendue possible grâce aux financements participatifs de citoyens et d'entreprises. Depuis sa création en 2010, Reforest'Action a planté et protégé plus de 10 millions d'arbres dans 24 pays, sensibilisé 20 millions de personnes à l'importance des forêts et généré un impact positif sur les conditions de vie de plus de 150 000 personnes à travers le monde.

Plus d'informations: www.reforestaction.com.

Source : Reforest'Action, www.reforestaction.com, au 24 septembre 2020.

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾



Un gain de 2 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 8 %⁽²⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,00 %⁽³⁾ et 6,62 %⁽³⁾, selon le trimestre du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽²⁾



Un gain de 2 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ soit $40 \times 2 \% = 80 \%$ ⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽²⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net de 4,97 %⁽³⁾.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽³⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

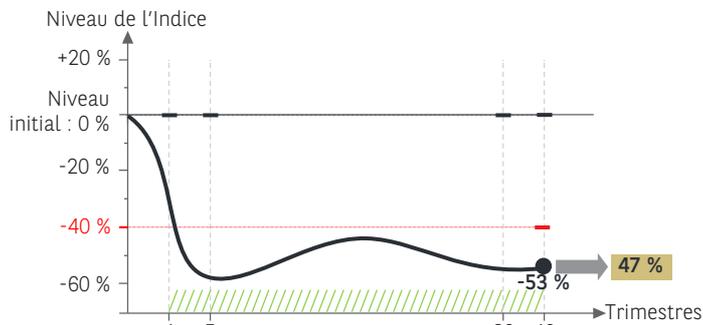
⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation trimestrielle
- Fin de vie du produit
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché fortement baissier)



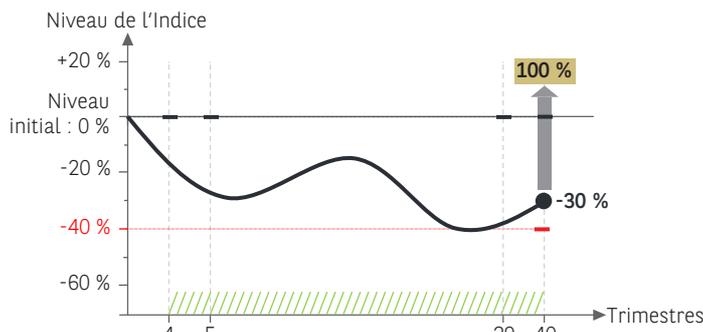
- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
- Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 53 % = 47 % du capital⁽²⁾

soit un taux de rendement annuel net de -8,17 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,24 %⁽⁴⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché baissier)

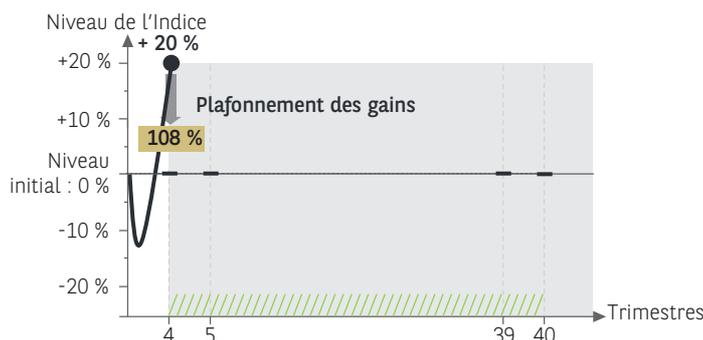


- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
- Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾

soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,49 %⁽⁴⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)



- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- Trimestre 4 : à la 1^{ère} Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (4 x 2 %) = 108 % du capital⁽²⁾

soit un taux de rendement annuel net de 6,62 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,19 %⁽⁴⁾ du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

ZOOM SUR L'INDICE Euronext® FRANCE ENERGY TRANSITION LEADERS 40 EW DECREMENT 5%

L'Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% est calculé par Euronext®, un acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il est composé de 40 sociétés (parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises) ayant mis en place des stratégies efficaces pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Vigeo Eiris, leader européen de la recherche ESG, mesure l'engagement et la dynamique affichée par chacune de ses sociétés en matière de transition énergétique selon leur secteur d'activité. L'Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% équilibre ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2,5 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% évolue avec le cours des actions qui le composent. Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.

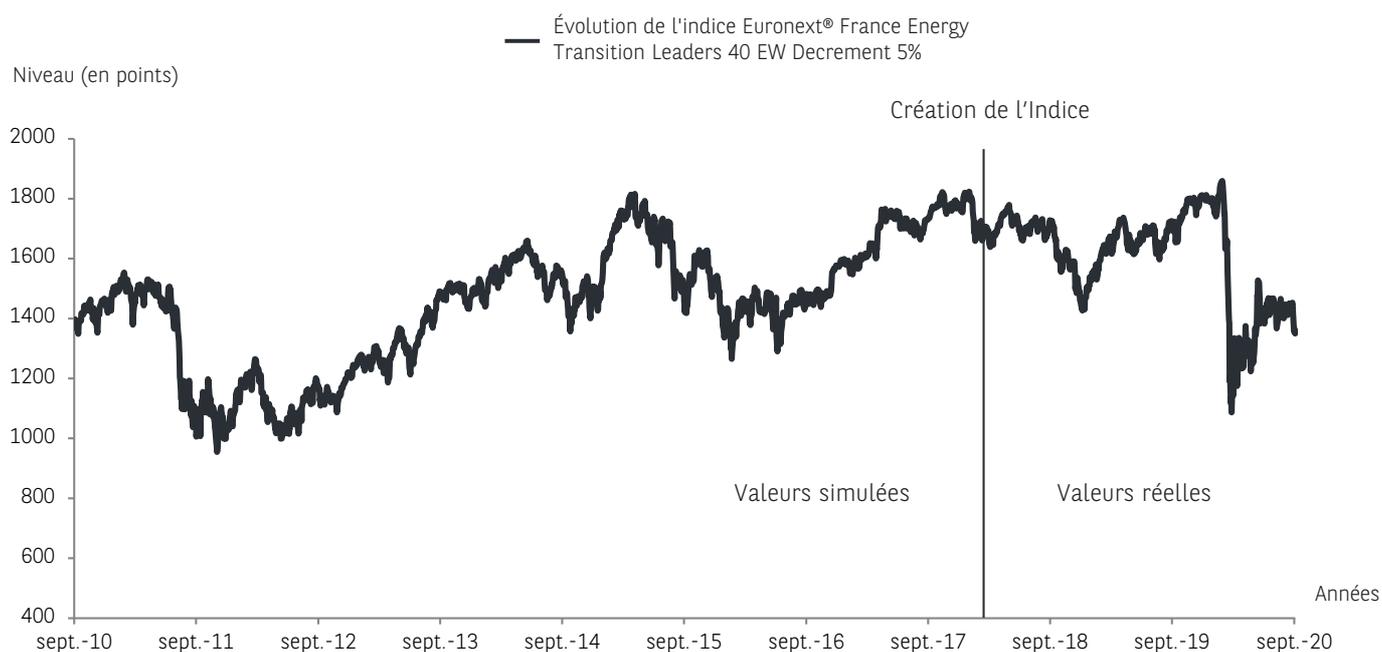
L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://live.euronext.com/en/product/indices/FR0013317807-XPAN>.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 24 SEPTEMBRE 2010 AU 24 SEPTEMBRE 2020

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 24 septembre 2010 au 22 février 2018, puis sur des valeurs réelles du 23 février 2018 (date de création de l'Indice) au 24 septembre 2020.

Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



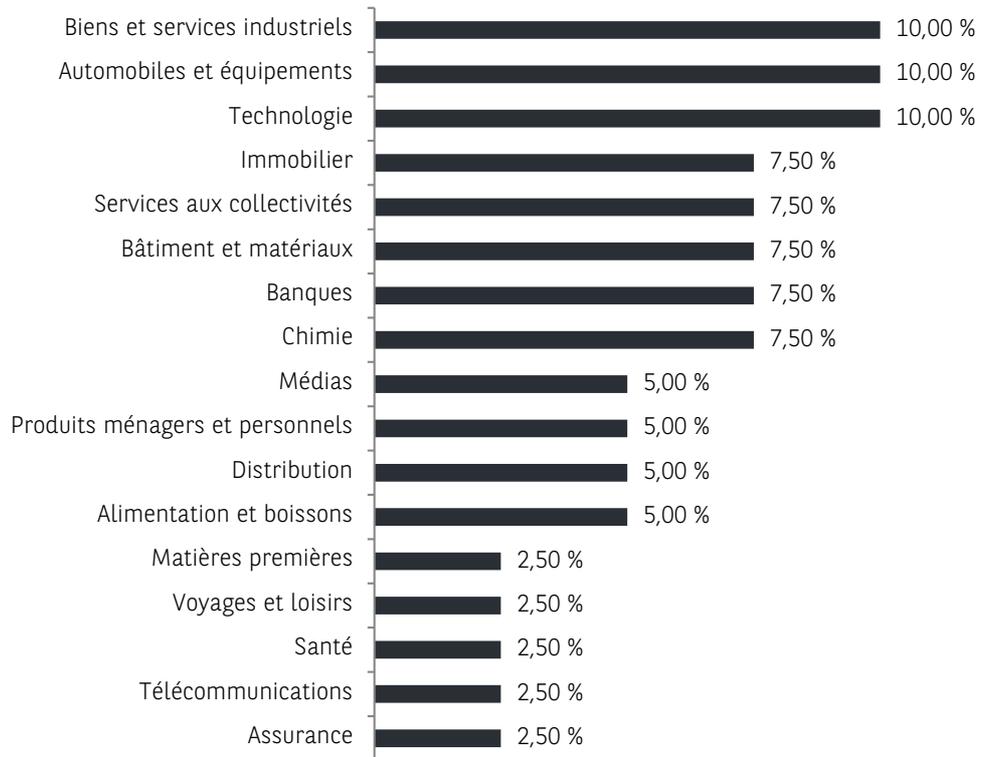
Source : Bloomberg, le 24 septembre 2020

PERFORMANCES CUMULÉES AU 24 SEPTEMBRE 2020

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-20,65 %	-22,28 %	-5,04 %	-3,41 %

Source : Bloomberg, le 24 septembre 2020

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 24 septembre 2020



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**
- **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR00140000R5
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 2 juin 2020 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 20-231 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 6 octobre 2020.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'acquisition :	Il progressera de façon constante au taux annuel de 0,50 % durant la période de souscription, de 998,80 euros le 6 octobre 2020 à 1000 euros le 30 décembre 2020 ⁽²⁾ .
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 6 octobre 2020 au 30 décembre 2020.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le distributeur, sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent :	Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% (dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) – Code Bloomberg CLIF40D Index.
Date d'Émission :	6 octobre 2020
Date de Constatation Initiale :	30 décembre 2020
Dates de Constatation Trimestrielle :	Le 30 de chaque mois de mars, juin, septembre, et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 30 décembre 2021 au 30 septembre 2030 sauf pour les dates suivantes : 2 janvier 2024 ; 2 janvier 2029 et 3 avril 2029.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 13 de chaque mois de janvier, avril, juillet, et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 13 janvier 2022 au 24 octobre 2030 sauf pour les dates suivantes : 14 juillet 2022 ; 14 octobre 2022 ; 14 juillet 2023 ; 16 octobre 2023 ; 16 janvier 2024 ; 16 avril 2024 ; 14 octobre 2025 ; 14 juillet 2026 ; 14 octobre 2026 ; 14 juillet 2027 ; 14 octobre 2027 ; 14 juillet 2028 ; 16 octobre 2028 ; 16 janvier 2029 ; 17 avril 2029 et 16 juillet 2029.
Date de Constatation Finale :	30 décembre 2030 (Trimestre 40)
Date d'Échéance :	13 janvier 2031 (Trimestre 40)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR00140000R5=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Triple valorisation :	Une triple valorisation sera assurée tous les quinze jours par les sociétés Refinitiv et FIS, sociétés indépendantes financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles, sans engagement ferme de la part de BNP Paribas Arbitrage SNC, quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

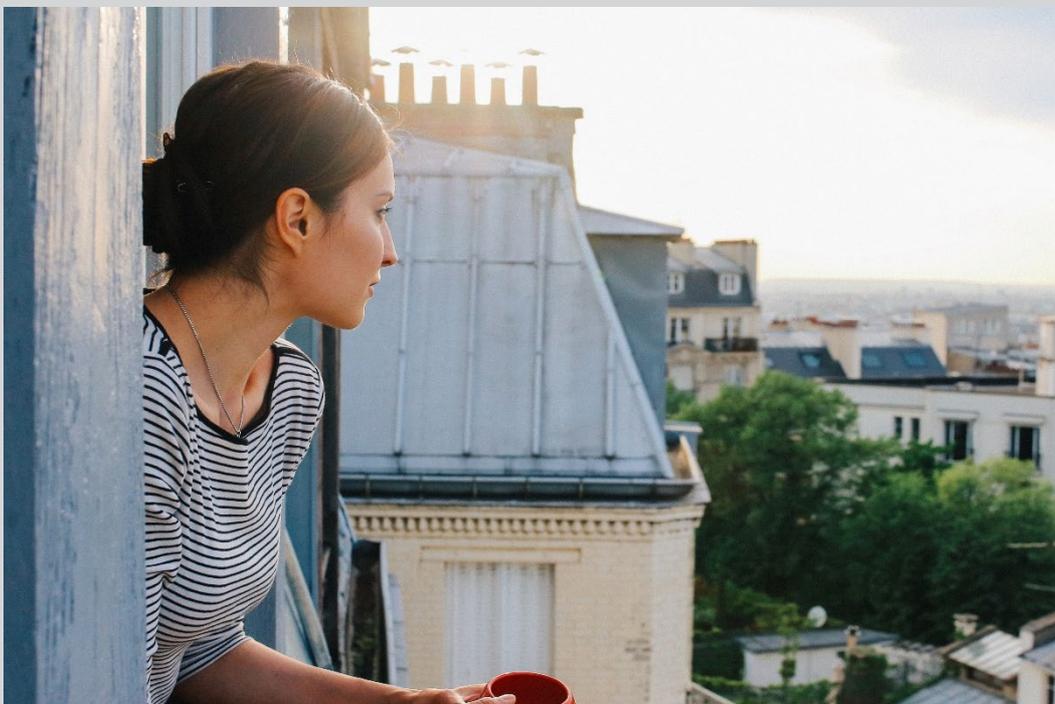
⁽¹⁾ Notations de crédit au 24 septembre 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre pour tout complément d'information.





AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Nex'Autocall Impact Décembre 2020 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 2 juin 2020 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 20-231, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 6 octobre 2020, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/FR00140000R5-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR00140000R5.

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.